

**Délibération du conseil municipal  
portant affectation des résultats du budget M14 de l'année 2021**

**N°17/2022**

Département du Gard Canton d'UZES  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 Avril 2022</b>			
Date de la convocation 08/04/2022		L'an deux mil vingt-deux, le treize Avril, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 11/04/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 08/05/2022		3 – Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers 11		5 – Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 – Madame CLAUDIA Elodie	X		
Présents	9	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés					
Votants	9	9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)  Viviane CREISSEN  <u>Acte rendu exécutoire</u>  Après dépôt en Préfecture le 22/04/2022  Et publication ou notification du 22/04/2022		10 – Madame GIULIANI Stéphanie		X	
		Sens du vote :  <b>ADOPTION A L'UNANIMITE</b>  Voix pour : 9 Voix contre : 0			

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Xavier GAYTE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 164 388. 57 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 328 180 .66 5€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 145 471 .94 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 131 183.92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	384 745.24 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	384 745.24 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire

Cachet de la mairie

